

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03533

Numéro SIREN : 814 141 255

Nom ou dénomination : 2MR PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2022 sous le numéro de dépôt 4907

2MR PRODUCTIONS

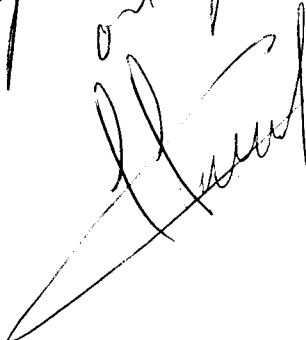
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 198 Avenue de Saint Antoine
13015 Marseille

RCS : Marseille 814 141 255

Comptes annuels de l'exercice
relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020

-Bilan
-Compte de résultat

*Certifié conforme
au long terme*


Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise **2MR PRODUCTION** Néant ☐*

Adresse de l'entreprise **198 Avenue de St Antoine** **13015** **MARSEILLE**

SIRET **8 1 4 1 4 1 2 5 5 0 0 0 1 2**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

Exercice N clos le **31 12 2020**

ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012			
	{ Autres *	014	6 219	016	3 100		3 119
	Immobilisations corporelles *	028	5 175	030	1 741		3 434
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	11 394	048	4 841		6 553
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	29 396	070	18 606		10 790
	{ Autres * (3)	072		074			
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	9 510	086			9 510
Charges constatées d'avance *	092		094				
Total II	096	38 906	098	18 606		20 300	
Total général (I + II)		110	50 300	112	23 447		26 853

PASSIF		Exercice N		NET	
		1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			1 000
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			100
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	2 481
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136			7 384
	Provisions réglementées	140			
Total I	142			10 966	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	165	172	15 887
	Produits constatés d'avance		174		
Total III	176			15 887	
Total général (I + II + III)		180			26 853

RENOIS		(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	
(2) Dont créances à plus d'un an	197				182
(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199				184
				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

ERP Informatique 2022

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SASU 2MR PRODUCTION** Néant ☐ Exercice N clos le **31 12 2020**

A - RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { Biens dont export et livraisons intracommunautaires } Services *	215 217	214 218	27 398	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitations reçues		226		
	Autres produits		230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	27 398	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stocks (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242	17 103	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243	385	244 385	
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		
	Dotations aux amortissements *		254	1 229	
	Dotations aux provisions		256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262			
Total des charges d'exploitation (II)			264	18 717	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
Produits financiers (III) 280			270	8 681	
Produits exceptionnels (IV)			290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	1 297	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					
			310	7 384	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					
			312	7 384 314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318			
	Provisions non déductibles *	322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)	324	1 297		
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 238 series D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
				342	
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU - TE (44 octies et octies A) 987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44 sexies A) 989			
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44 quinquies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991	Investissements outre-mer 344			
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Zone de développement prioritaire (44 septidecies) 993			
	BUD (44 sodecies) 992				
	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	655			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	643			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies F)	641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies G)	990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2			352	8 681 354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables * 35				360 35	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2			370	8 646 372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2MR PRODUCTIONS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 Euros

Siège social : 198 Avenue de Saint Antoine
13015 Marseille

RCS : Marseille 814 141 255

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 31 MARS 2021 STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE** **CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

L'actionnaire unique de la SASU 2MR PRODUCTIONS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est situé 198 Avenue de Saint Antoine, 13015 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° Marseille 814 141 255, s'est réuni audit siège le trente et un mars deux mille vingt et un à dix-huit heures sur la convocation qui lui a été adressée individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception le 15 mars 2021 conformément aux dispositions statutaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Sonia REMADIA née MAMERI.

La présidente constate qu'est présent :

- Madame Sonia REMADIA née MAMERI, propriétaire de 100 actions, numérotées de 1 à 100.

La présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'actionnaire unique peut prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- l'accusée de réception de la lettre de convocation,
- le rapport de gestion de la Présidence sur l'exercice écoulé,
- le rapport de la Présidente sur les conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'Assemblée.

La présidente indique que ces documents ont été adressés à l'actionnaire unique quinze jours avant la date de la présente Assemblée.



L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la Présidence sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- approbation de ces comptes et quitus à la présidence de sa gestion,
- affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
- approbation des conventions visées par l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- approbation de la rémunération de la Présidente au titre de l'exercice 2020.

Puis elle donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, la présidente ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, l'Assemblée Générale déclare les approuver et donne à la Présidente quitus de sa Présidence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit un bénéfice de 7 384,23 Euros, de la manière suivante :

- réserves disponibles : 7 384,23 Euros

Après cette affectation, les réserves disponibles qui s'élevaient 2 481,31 Euros s'élèveront à 9 865,54 Euros lors de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

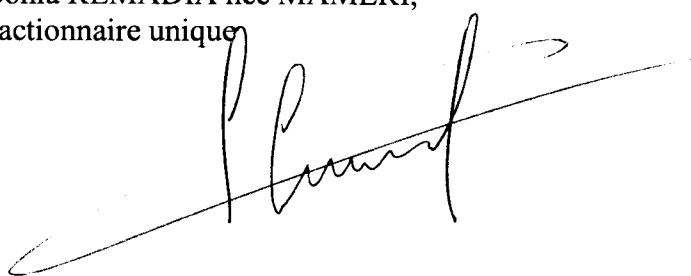
L'Assemblée Générale approuve la rémunération nette de Madame Sonia REMADIA née MAMERI, Présidente, au titre de l'exercice 2020, soit 0 Euro.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par la Présidente et actionnaire unique dont le nom suit :

- Madame Sonia REMADIA née MAMERI,
Présidente, actionnaire unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Remadia', written over a horizontal line.